****

**Le petit guide des parents**

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire s’est effectuée sous le soleil et dans un climat de joyeuse frénésie.

Cette année encore, le personnel a tout mis en œuvre pour que l’accueil soit chaleureux et que votre enfant s’intègre facilement dans son nouveau groupe.

Nous mettons à votre disposition ce petit guide qui répond aux questions les plus fréquentes qui nous sont posées.

Nous vous invitons à vous y référer tout au long de l’année. Vous le trouverez également sur notre site Web : n-de-de-foy@csdecou.qc.ca sous l’onglet Le coin des parents.

Nous sommes assurées que collaboration et soutien mutuel seront au rendez-vous !

Bon succès à tous !



Manon Fortin et l’équipe-école

Directrice

****

01. Horaire des élèves

02. Calendrier scolaire

03. Fiche d’identification – Urgence-Santé

04. Absence d’un élève

05. Assemblée générale des parents

06. Identification des effets scolaires de vos enfants

07. Communication avec l’école

08. Service de garde

09. Dîners à l’école

10. Circulation dans le stationnement de l’école

11. Billet d’exemption de récréation et de cours

12. Chaussures et propreté de l’école

13. Maladies contagieuses – pédiculose

14. Autorisation pour médication



**01. HORAIRE DES ÉLÈVES :**

Vous trouverez en annexe, l’horaire des élèves pour l’année scolaire 2016-2017. Par respect pour les enseignants et les élèves du groupe, il est **primordial** que votre enfant arrive à l’heure à l’école. Les retards et absences répétés ont un impact sur la qualité des apprentissages.

**02. CALENDRIER SCOLAIRE :**

Votre enfant vous apporte une copie du calendrier scolaire. En vous y référant, vous connaîtrez les journées de congé de votre enfant et les journées de planification pour le personnel enseignant. Une journée pédagogique mobile s’ajoutera. Nous vous donnerons des précisions à cet effet.

Comme vous le constatez, les journées du calendrier sont numérotées (1 à 10). Les cours de spécialités de 60 minutes reviennent toujours au jour du même numéro (ex. : éducation physique, jour 3).

**03. FICHE D’IDENTIFICATION – URGENCE-SANTÉ :**

Cette fiche est remise à chaque élève dans les premiers jours de classe. **S.V.P., la compléter et la retourner à l’école rapidement**. Elle nous permet d’avoir en main l’information requise pour les situations d’urgence. Nous vous demandons d’inscrire au moins **deux (2)** numéros de téléphone et de nous aviser de tout changement.

**04. ABSENCE D’UN ÉLÈVE :**

Si votre enfant doit s’absenter de ses cours, vous êtes tenu d’en aviser l’école au 418-652-2101, poste 3830. S.V.P., préciser la durée et le motif de l’absence. Il faut également aviser le service de garde si votre enfant le fréquente au 418-652-2101, poste 3806.

**05. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS (CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT) :**

Lors de l’assemblée générale des parents qui s’est tenu le 12 septembre dernier, vos représentants ont été élus. Il s’agit de :

**06. IDENTIFICATION DES EFFETS SCOLAIRES DE VOS ENFANTS :**

Nous avons des difficultés à retracer des objets égarés ou à en retrouver les propriétaires. Il est très important que tous les effets scolaires, les vêtements, bottes et souliers soient bien identifiés au nom des enfants.

Les souliers laissés à l’école (espadrilles pour l’éducation physique et/ou souliers de rechange) doivent être placés dans un sac en tissu identifié au nom de l’enfant et laissés au vestiaire des élèves.

**07. COMMUNICATION AVEC L’ÉCOLE :**

Il est important de prendre rendez-vous lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel ou de la direction. Les déceptions sont évitées et une attention particulière est réservée aux visiteurs. Veuillez prendre note du numéro de l’école : **418**-**652-2101, poste 3830 du secrétariat ou l’adresse de courriel de l’école :** [**n-d-de-foy@csdecou.qc.ca**](mailto:n-d-de-foy@csdecou.qc.ca)

**08. SERVICE DE GARDE :**

Le technicien en service de garde se fera un plaisir de vous donner toutes les informations concernant le sujet en titre **(Pierre Cloutier, 418-652-2101, poste 3806).**

**09. DÎNERS À L’ÉCOLE :**

Si vous voulez que votre enfant dîne à l’école, même occasionnellement, vous devez d’abord l’inscrire au service de garde. La facturation se fait une fois par mois, au début du mois. Les frais doivent être acquittés **avant** de bénéficier du service. Il peut y manger de façon régulière ou sporadique. Dans ce dernier cas, **vous devez aviser la veille que vous aurez recours au service (418-652-2101, poste 3806).**

Les enfants doivent apporter leur dîner. Il y a possibilité de faire réchauffer sa nourriture au micro-ondes.

**10. CIRCULATION DANS LE STATIONNEMENT DE L’ÉCOLE :**

La circulation est dense autour de l’école, particulièrement aux heures d’entrées et de sorties des élèves. Pour assurer **la sécurité de tous**, nous vous demandons de vous stationner dans la rue entre 7 h 00 et 16 h 00. Seuls les détenteurs de vignettes ont accès au stationnement de l’école.

(Réf. : Mesures de conduite et règles de conduite des élèves, article 2.11)

**11. BILLET D’EXEMPTION DE RÉCRÉATION ET DE COURS :**

Certains enfants apportent des billets de parents pour être exemptés de la récréation ou d’un cours.

Si votre enfant est trop malade pour sortir, il est préférable de le garder à la maison jusqu’à ce qu’il soit suffisamment rétabli pour suivre son groupe.

**Les cours sont obligatoires pour tous et l’exemption n’est accordée que sur présentation d’un billet de médecin.**

**12. CHAUSSURES ET PROPRETÉ DE L’ÉCOLE :**

La propreté de l’école est l’affaire de tous. Les jours de pluie, beaucoup d’enfants traînent boue et saletés à l’intérieur des classes. Si chaque enfant avait en permanence à l’école ses espadrilles d'éducation physique, ce problème serait réglé en grande partie. Nous comptons sur votre collaboration.

**13. MALADIES CONTAGIEUSES – PÉDICULOSE :**

Il est très important d’aviser l’école si vous constatez que votre enfant a des poux. Il en va de même pour les maladies contagieuses : nous pourrons alors prendre les mesures qui s’imposent. Aussi un enfant souffrant de gastro-entérite doit demeurer à la maison pendant les symptômes. Il peut être réintégré dans l’école lorsque les symptômes sont complètement disparus depuis 24 heures. Dans un cas comme dans l’autre, c’est une question de respect et de prévention. Nous vous rappelons que ces informations sont confidentielles.

**14. AUTORISATION POUR MÉDICATION :**

Si votre enfant doit prendre un médicament, vous devez remplir le formulaire d’autorisation pour médication. Il est disponible auprès du secrétariat de l’école et au service de gard

**PRÉSCOLAIRE :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Avant-midi** | **08 h 40 à 11 h 32** |
| **Après-midi** | **13 h 25 à 15 h 15** |

**PRIMAIRE :**

**A.M.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Entrée des élèves** | **08 h 40** |
| **Début des cours** | **08 h 45** |
| **1re période** | **08 h 45 à 09 h 45** |
| **2e période** | **09 h 45 à 10 h 45** |
| **Récréation** | **10 h 45 à 11 h 00** |
| **3e période** | **11 h 00 à 12 h 00** |

**P.M.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Entrée des élèves** | **13 h 25** |
| **4e période** | **13 h 30 à 14 h 30** |
| **Récréation** | **14 h 30 à 14 h 45** |
| **5e période** | **14 h 45 à 15 h 45** |

**NOTE : Les élèves doivent se présenter sur la cour de l’école, après 08 h 30 le matin et après 13 h 20 le midi. C’est une question de sécurité. Il n’y a pas de surveillance avant ces heures précises. Le midi, la cour de récréation est réservée aux usagers du Service de garde. Nous comptons sur votre collaboration.**